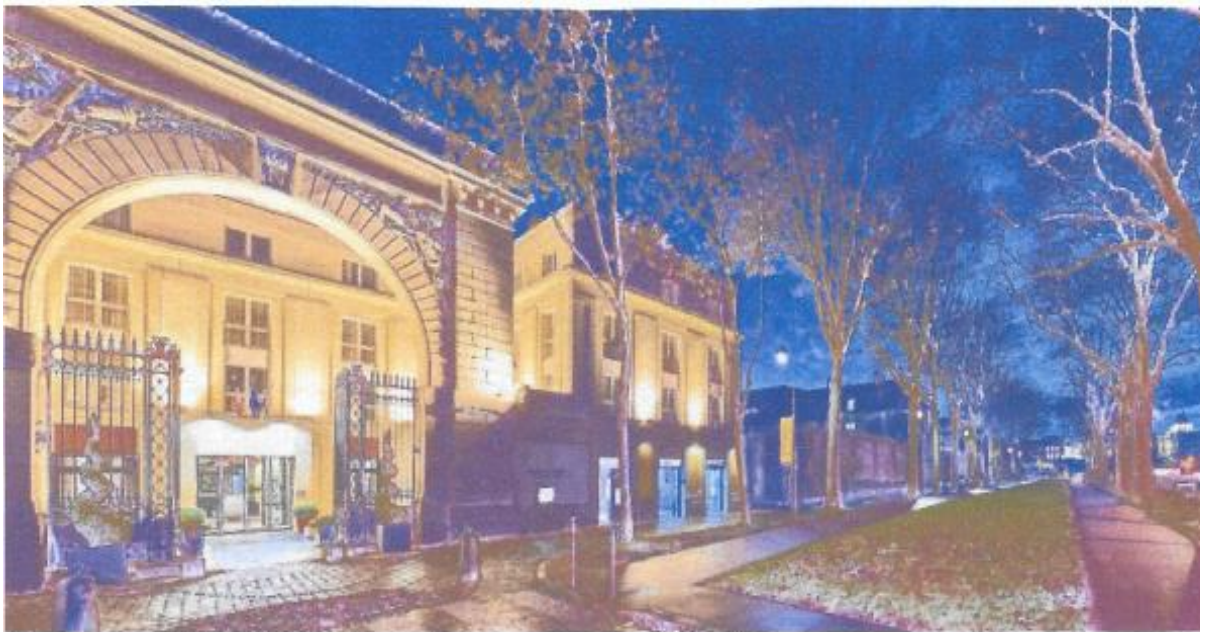


L  
A  
G  
A  
Z  
E  
T  
T  
E  
N°  
21



Créer

## Spécial Versailles



**MEDECINE et LIBERTÉS**  
*Résumé des interventions*



**Musée Lambinet**



Chers ami(e)s, confrères(sœurs),

Le Symposium de Versailles fut une grande et fructueuse journée de réflexion et d'informations délivrées par des orateurs remarquables de spécialités diverses sur un sujet délicat et d'actualité.

L'assemblée est restée attentive, concentrée tout au long du programme : preuve de l'intérêt porté à chacune des communications.

Les pauses et les repas ont permis rencontres et échanges.

Néanmoins il est essentiel de rappeler les efforts colossaux de ses organisateurs et Présidente les Drs Xavier Grapton et Laurence Poulain pour cette réussite.

Nous n'oublions pas, bien sûr, le soutien financier de nos partenaires de l'industrie, indispensable.

Afin de voir perdurer cette rencontre, il est besoin que de nouveaux et jeunes membres participent activement à notre groupe privilégié CREER.

Nous saluons votre fervente participation, remercions les orateurs et les représentants des laboratoires.

A une prochaine rencontre, avec votre aide.

**Dr Patrick Lemesle, Vice-Président.**





**Dr Xavier GRAPTON**  
*Président d'Honneur*

## Introduction

Définir la liberté semble bien complexe comme le dit *Paul Valéry* : « C'est un de ces détestables mots qui ont plus de valeur que de sens, qui chantent plus qu'ils ne parlent et desquels la mémoire est barbouillée de métaphysique, de morale et de politique ».

Ce sont tous ces aspects qui tout au long de cette journée vont être déclinés à l'aune de notre art médical et si une synthèse était envisageable, elle pourrait être la suivante : « la liberté c'est la possibilité d'agir selon notre propre volonté sans contrainte et sans porter atteinte aux droits et à la sécurité d'autrui ».

En médecine, la recherche d'une sécurité sanitaire individuelle et collective réduit fatalement la liberté de chacun, patient comme médecin et la relation qui les lie.

Cependant la santé est en elle-même source de liberté en allégeant les contraintes physiques et biologiques étendant ainsi notre projection temporelle et en bon état.

C'est ce que va développer maintenant *le Dr Christian HUGUE*

## **La liberté dans la relation médecin - patient**

Nelson Mandela nous donne une définition de la liberté : *Etre libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes, c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres.*

La relation médecin malade est unique et solennelle, elle repose sur une confiance mutuelle, spontanément acquise mais qui doit se confirmer dans le temps, par le respect, la confidentialité de l'intimité de l'échange. Mais quels sont les droits et les devoirs de l'un envers l'autre ? Qui est libre ?

Dans cette relation réciproque, chacun a des devoirs et des droits l'un vis-à-vis de l'autre, et à l'égard des codes qui nous encadrent (civil, pénal, déontologique ...), mais on peut déplorer aujourd'hui que si le patient dispose de nombreux droits, au point que chaque établissement détient un espace dédié à « la maison des droits des usagers », le médecin a surtout des devoirs, et, soumis au code de déontologie, chaque infraction peut être sanctionnée. Quant aux droits des médecins et notamment les médecins libéraux, ils sont sans cesse remis en question en raison des difficultés croissantes de l'accès aux soins. C'est le cas pour les honoraires et le paiement à l'acte, c'est aussi le cas pour la liberté d'installation ou de prescription.

Jusqu'au XVIIIe siècle, et encore selon Hippocrate, la maladie est vécue comme une crise vitale et le médecin devait formuler un pronostic à grands renforts de saignées et de ventouses. À partir du XIXe siècle la médecine devient plus clinique par son souci non seulement d'observation mais aussi d'action sur le patient. Le corps du patient est la source et l'expression d'un savoir médical en perpétuelle construction.

De même, notre Société est en pleine mutation, et les valeurs que l'on croyait immuables s'effritent peu à peu, comme une érosion inéluctable. On l'observe dans la violence qui s'impose partout, dans les rues par



**Dr Christian HUGUE**  
*Médecin Vasculaire,  
Président du Conseil de l'Ordre  
Des Médecins des Hauts de Seine*

les émeutes multiples, terreau d'un véritable chaos, mais aussi dans les familles parfois sous les yeux apeurés des enfants, innocentes victimes, mais malheureusement aussi dans nos cabinets quand la réponse à la demande quérulente du patient n'est pas assez complète, ou trop rapide...

Avec la biomédecine, sont apparus des outils qui décryptent la maladie avant même son expression clinique. Les normes, propres à la vie du sujet, sont relayées par des normes déduites des caractéristiques d'une population, on soigne davantage des statistiques que des Hommes. La médecine s'impose au patient comme un acte d'autorité et la tendance du médecin par rapport au patient est progressivement devenue un rapport d'ingénieur médical à utilisateur de soins.

Alors si cet ingénieur médical, armé d'algorithmes et de données diverses se robotise, et transforme l'alcôve du cabinet médical en télécabine, il n'y qu'un pas, que la SNCF est prête à franchir ! La médecine de Louis Pasteur aurait elle vécu ? « *Guérir parfois, écouter toujours, soulager souvent* ».

Cette vision futuriste de notre exceptionnelle relation médecin malade est très pessimiste, bien sûr, mais il est à craindre qu'un processus analogue ne soit déjà en marche ...

« *Ce qui éclaire l'existence, c'est l'espérance !* » - Jean d'Ormesson

---

- Le patient revendique légitimement un droit à une reconnaissance exacte de son état de santé et des moyens thérapeutiques dont il pourrait disposer.  
Or, une information souvent incomplète, anxiogène, voire erronée est de plus en plus véhiculée par les médias, les réseaux sociaux et maintenant ChatGPT venant brouiller le message délivré par le médecin entravant son action et limitant sa crédibilité.
- Une réflexion du *Pr Didier SICARD*, ancien Président du Comité National d'Éthique mérite d'être citée :  
« Plus la science et l'information nourrissent la peur, engendrant une réponse sécuritaire qui fait l'objet d'un consensus social, plus la liberté individuelle est entravée, les choix réduits et l'homme éloigné de lui-même et dépossédé de son humanité ».
- Laissons désormais le *Pr Philippe BATAILLE* nous parler des libertés revendiquées par la société en matière de santé.

## Les Libertés revendiquées par la société



**Pr Philippe BATAILLE**

Sociologue

Dir d'enseignement à l'École des Hautes Études  
en sciences sociales,

Anc Dir CABIS-CNRS,

Mb du Centre d'Éthique Hôp Cochin

En préambule à ce topo, il faut noter deux variables actuelles :

- La féminisation et le vieillissement (âge formel mais aussi ce que l'on fait de son âge)

Trois messages essentiels sont à retenir lors de cette intervention :

- 1) La liberté est toujours teintée de responsabilité, elle est ajustée à la responsabilité.  
Ce qui définit l'âme de la médecine, c'est de ne pas séparer liberté et responsabilité.  
D'une part la médecine est fondamentalement libérale quel que soit le mode d'exercice : en ville, à l'hôpital, salariat, médecine scolaire, dans le service de l'Etat... et d'autre part la prescription médicale, les décisions du médecin engagent la responsabilité de ce dernier ; donc pour le praticien liberté et responsabilité sont liées.
  - 2) La société se disloque et se radicalise dans son expression. Elle se fragmente et fonctionne de plus en plus en réseaux sociaux, ce qui accroît les inégalités (accès ou non, jeunes/anciens...).  
La société se complexifie et complexifie les vulnérabilités. Cependant, dans cette société inégalitaire et fragmentée, la médecine doit répondre à toutes les vulnérabilités (âge, patrimoine génétique, éligibilité aux traitements, etc...). Alors que notre société de plus en plus fracturée complique la notion de chance pour le patient, la médecine est là pour inspirer l'espoir.  
La seule réponse des malades pour rentrer dans cette société complexe et vivre en relation avec cette médecine complexifiée est l'irruption de la notion de « droit des malades » (2002).  
Que disait Axel Kahn à ce sujet : « *les malades sont les seuls individus qui ont des droits et pas de devoirs, car ils n'ont pas choisi d'être malades* ».  
La notion de droit est un point d'équilibre dans la relation médicale car la liberté du médecin est limitée alors que sa responsabilité est totale alors que pour le patient la liberté est totale, sa responsabilité étant minimale. Ce chassé-croisé nécessite qu'un point d'équilibre soit trouvé alors qu'il varie en fonction de l'évolution de la médecine avec des offres de plus en plus variées et en fonction du patient qui ajoute à sa vulnérabilité physique les vulnérabilités de son environnement (logement, finances, etc...).
  - 3) La médecine est une science humaine et sociale avec sa dimension scientifique marquée par la marche du progrès, mais aujourd'hui plus que jamais sociale.  
L'évolution récente de la médecine tient certes aux progrès des techniques et aux nouveaux traitements mais surtout au contexte social.  
La santé est en effet devenue une valeur, un objectif partagé et collectivement défini, une orientation culturelle qui se traduit par le « *vivre mieux et longtemps en bonne santé* ».  
L'évolution de la vie sociale dans le cadre de la médecine est liée à l'évolution du patient lui-même parfois revendicatif, exigeant, nomade, perdu de vue, plus ou moins observant... mais aussi un patient qui est rentré dans le domaine de la connaissance en recherchant toujours plus d'informations.  
Le médecin ne peut rien sans ce patient, il doit donc le faire participer, faire de lui un acteur de sa santé et marcher avec lui jusqu'à la fin de sa vie.  
L'avenir doit voir la médecine non pas comme une citadelle assiégée mais dans sa capacité humaine et sociale en étant la discipline incluse dans une dimension politique et la plus en contact avec les vulnérabilités de la société.  
Pour en finir : la sociologie est la science de l'intégration basée sur des relations entre individus libres. Nous avons besoin d'individus libres et informés nécessitant des relations stables en particulier dans le domaine de la santé. Les patients ont besoin d'une relation confiante avec le sachant qui doit lui offrir une décision partagée.  
Le médecin doit rester ancré dans cette société complexe qui évolue et demeurer en relation avec un patient mobile et informé mais de plus en plus vulnérable et il ne doit jamais pour autant se décourager.
-

La stratégie nationale de santé est définie par le gouvernement et se heurte à la problématique de la liberté pour le patient comme pour le médecin.

Elle réaffirme le principe porté par l'OMS que la santé doit être l'objectif de toute politique publique. Elle vise à répondre aux défis identifiés par le Haut Conseil de la Santé Publique prenant en compte les enjeux démographiques, sociaux et économiques. Elle veut promouvoir la prévention, l'éducation sanitaire, s'attaquer à la perte d'autonomie, mais aussi : • structurer l'offre des soins, • améliorer la pertinence des prescriptions, des actes et des hospitalisations, • promouvoir le bon usage des médicaments (génériques, biosimilaires), • adapter la formation des professionnels aux besoins, le tout encadrant solidement l'exercice du médecin.

Les directives législatives et administratives ne prennent-elles pas le médecin en otage ?

Le **Pr Philippe JUVIN** prend donc la parole sur le thème :

## Politiques de santé et Libertés



**Pr Philippe JUVIN**

Anesthésiste – Réanimateur,

Chef de Service des Urgences Hôpital Georges Pompidou

Député des Hauts de Seine

1. « Comment la Liberté s'est affirmée dans notre histoire politique surtout au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle ?

Cette devise fut établie lors de la Révolution un peu avant qu'apparaissent les deux autres valeurs Egalité et Fraternité.

Mais cette triple devise est vite contrebalancée par d'autres principes : vérité, sécurité, mort (la liberté ou la mort).

Le 1<sup>er</sup> Empire garde le terme *Liberté* mais lui adjoint une autre priorité : *l'ordre public*.

La Restauration abandonne le mot *Liberté* qui réapparaît en 1848 dans la devise de la République mais disparaît de nouveau lors du Second Empire.

C'est en 1880 que la « Liberté » grâce à Jules Ferry va trouver dans notre corps législatif une traduction réelle avec la liberté de la presse, d'associations, de mariage, de syndicalisme et d'action des maires.

Avec la 3<sup>ème</sup> République, la Liberté apparaît comme la valeur absolue par exemple avec l'affaire Dreyfus où l'ordre public est sacrifié à la liberté d'un homme.

Liberté et Egalité se complètent mais parfois se contredisent par exemple lorsque l'égalité des partages lors d'une succession prédomine sur la liberté du père de favoriser un de ses enfants.

Nous sommes le pays de la Liberté, valeur supérieure mais mise en balance avec l'Egalité. Par exemple, en 1789, An 1 de la Liberté et 1792, An 1 de l'Egalité. Chacune des valeurs a donc son moment sans que l'une ne supplante l'autre ».

2. En médecine, on trouve cette balance :

- La liberté médicale est une liberté contrariée.

Au XIV<sup>ème</sup> siècle, Venise et Raguse établissent la quarantaine, premier contrepoids à la liberté. Par la suite les autorités établiront en permanence des interdictions, des obligations.

- Avec cette balance complexe entre une approche impérialiste pour la santé publique et une approche minimaliste du rôle sanitaire, on dit à l'Etat qu'il n'a pas le droit de prendre aucune mesure, ce qui pourrait alors conduire à des drames humains. L'exemple en est l'affaire du sang contaminé ou celle de l'amiante où le Conseil d'Etat a parlé de carence fautive de l'Etat dans l'usage de son pouvoir de régulation.
- Les régimes d'interdiction sont justifiés dans certains cas :
  - La protection de la santé publique (le mot interdiction revient 200 fois dans le Code de la Santé Publique)
  - En médecine, les restrictions de liberté sont là pour garantir la qualité de l'exercice (un rappel : les officiers de santé, et ce n'est qu'en 1892 que le diplôme de docteur en médecine est obligatoire)
  - La limitation des comportements à risques (tabac, vitesse, addictions diverses, ...)
  - La limitation des inégalités sociales (obésité/facteur de pauvreté)

La liberté en médecine est donc contrainte dans l'intérêt du patient mais aussi du professionnel et de la société et pourtant,

3. La liberté a été revendiquée comme un élément fondamental de notre exercice : depuis 1920, c'est la liberté d'installation, de prescription, de paiement à l'acte, le droit de refuser à donner des soins en dehors des urgences.

Cette liberté vient en miroir avec celle donnée au patient => le libre choix de son médecin, le droit d'être informé, de refuser des soins, de partager les décisions, de se faire soigner dans l'UE, d'obtenir son dossier, d'exprimer sa volonté dans des directives anticipées...

La liberté du médecin est contrainte mais cependant sacralisée et elle est désormais conditionnée par les recommandations qui d'ailleurs ne sont pas des obligations et de plus émanent de nos pairs.

4. Demain, qu'en sera-t-il ?

- Le confinement nous a privé de libertés (de circuler, de se réunir...) et pourtant nous l'avons accepté.

Historiquement la liberté a deux ennemis : les circonstances exceptionnelles (guerre par exemple) et le salut public.

Certains disent que le consentement nous a été extorqué par la peur ou le mensonge, je ne le crois pas, je pense qu'il nous a été inspiré par un assentiment raisonné car cela a été une limitation temporelle de liberté.

Première leçon : on peut accepter parfois des entraves à une liberté à condition qu'il y ait des limites dans le temps.

- Les nouvelles techniques :

L'identification des risques médicaux à moyen terme par la connaissance de facteurs environnementaux ou génétiques a influencé l'exercice médical. Ainsi désormais nous allons soigner des personnes bien portantes pour éviter qu'elles tombent malades. Ce ne seront plus des signes cliniques qui orienteront notre jugement mais des probabilités. Dès lors la médecine est-elle libératrice ou contraignante ? avec des risques secondaires (financiers, responsabilité partagée...)

Autre question : le risque de devoir sanitaire va-t-il s'imposer ? (devoir de faire un régime, d'avoir une activité physique)

5. En conclusion : Comment trouver l'équilibre entre le souhaitable et le possible ?

Trois questions se posent :

- le débat de fond sur le financement de la santé qui n'a pas lieu, le problème étant de clore les comptes chaque année sans déficit sans s'occuper du futur.

- les garde-fous de la liberté (problème des connections, des données et de leur conservation)
- la confiance dans la parole publique car celle-ci s'est dépouillée de toute véracité (pendant le confinement on a fait preuve d'une incroyable docilité mais en même temps on a montré une immense défiance vis-à-vis des décideurs politiques)

Au total, Raymond Aron disait « *nos sociétés modernes sont guettées par toutes sortes de totalitarisme* » (la conservation de nos données personnelles en est une).

Pour les combattre deux conditions :

- Le respect des institutions représentatives (même si elles sont imparfaites)
- L'organisation de la société pour que s'expriment les potentialités de chacun.

---

## DES médecins dans DES régimes de dictature

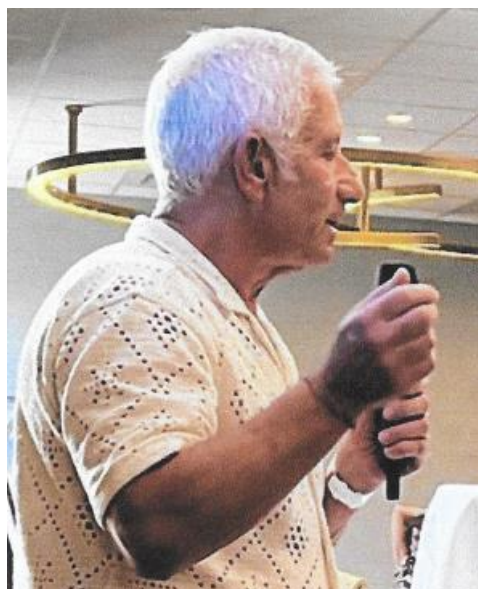
Quelles étaient les marges de liberté des médecins dans les régimes de dictature ?

Tant vis-à-vis des populations que pour les soins apportés à leurs maîtres.

C'est l'exposé que nous propose le **Pr Richard TREVES**, Rhumatologue mais aussi grand historien.

### **Pr Richard TREVES**

Pr de Rhumatologie CHU Limoges,  
Correspondant à l'Accadémie de Médecine,  
Membre de Douleur sans Frontière



Parmi les 9 titres des communications durant cette journée deux échappent au mot de **liberté** dont le mien, et si les sept autres suggéraient comme sous-titre avec nostalgie celui de :

« et pour en finir avec les médecins tout-puissants ? »

Est-ce à dire que jadis les médecins (barbiers ou archiâtres...) étaient des sorciers, des privilégiés et pour certains des proches des puissants. Mais que furent leurs libertés ?

J'ai choisi de m'intéresser à certains médecins serviteurs obligés des tyrans ou dictateurs comme William Close et le maréchal MOBUTU, ou Theodor MORELL et Hitler, ou Bernard MENETREL et PETAIN ou comme Yves POULIQUEN et Enver HOXJA.

Mon choix, ma liberté m'ont désigné les médecins de STALINE et de FRANCO.

Bon nombre savent ou se souviennent du contexte : contraintes, secrets, dissimulations et pathétiques issues qui entravèrent le rôle de nos quasi-infortunés confrères.



# médecins et dictateurs

## Se soumettre? Se démettre?

VERSAILLES créer septembre 2023

## quelques définitions

- **Dictateur**
  - **Histoire de Rome** magistrat nommé en cas de crise grave, investi, pour un temps déterminé, d'un pouvoir illimité (**Cincinnatus, Crassus, Scylla, César**)
  - **Fasciste et communistes** personne qui, après s'être emparé du pouvoir, l'exerce sans contrôle : **Hitler, FRANCO, STALINE** .....
- **Autocrate** Souverain dont la puissance n'est soumise à aucun contrôle. (Tsars, rois, certains chefs d'Etat...)
- **Despote** Souverain qui gouverne avec une autorité arbitraire et absolue.
  - Le despote éclairé. (*Régime politique dans lequel le souverain se conduit en maître absolu et pratique une politique inspirée de la philosophie des Lumières.*)  
**Frederic II, Catherine II, Joseph II, Louis XVI, M K Atatürk**
- **Tyran** Chez les Grecs, celui qui s'emparait du pouvoir par la force ( **Cromwell, Caligula, Enver Pacha, Ivan IV, Gengis Khan, Leopold II, Vlad...**)

## Francisco Franco y Bahamonde *nolens volens?*



## Franco est mort à 83ans

- Après 39 ans de dictature un peu moins que Philippe II ( 1555 -1598) °
- Maladie de Parkinson depuis 1964 sous L dopa forme clinique sévère
- Assassinat de l'amiral Luis Carrero Blanco 22 décembre 1973 :des larmes !!
- 17 octobre 1975 réunion au Pardo nuit précédente douleur angineuse
- Les médecins imposent « à son corps défendant » la pose thoracique de 3 électrodes mais refus autoritaire des soins (repos et médicaments)
- Carlos Arias Navarro (son président du gouvernement) prend la parole: 15 mn plus tard affolement des écrans ECG infarctus ( athérosclérose, insuffisance cardiaque, oedème pulmonaire)
- Les médecins ne peuvent rien faire on parle de grippe bénigne

° Philippe II : 43ans Louis XIV: 54ans Elizabeth II :70ans Rama IX :70ans

## Situations pathologiques

- 22 octobre insuffisance ventriculaire gauche et OAP insuffisance rénale aiguë , rein artificiel au Palais
- 31 novembre transfert de ses pouvoirs à Juan Carlos
- 3 novembre 40 kg hémorragie massive ulcère peptique opéré avec succès
- Son gendre le chirurgien le Marquis de Villaverde prend les décisions : 23 médecins puis 35 sont sollicités: transport hôpital
- Gastrectomie des 2/3 ruptures des sutures péritonite
- 18 novembre le Dr Hidalgo HUERTA le place en hibernation à 33 degrés
- 19 novembre il est alors débranché choc septique et meurt à 4h20

## épilogue

- Les médecins furent contrôlés « nolens , volens »
- Deux médecins dans la vie de Franco

### **Gil VINCENTE ( faculté de Valladolid) généraliste**

Admirateur de FF et considéré proche comme un neveu  
Très attentif au point d'en devenir trop pressant  
Hygiéno-diététicien 1937-1974  
Évincé début 1975



### **le marquis de Villaverde** : son gendre

1ere greffe cardiaque en Espagne qui fût un échec  
s'entoura du Dr ESCUDERO endocrinologue(?) «de la sécurité sociale »  
bellâtre a la chevelure calamistrée et toujours bronzé

## Josif Djougachvillidit STALINE la paranoïa cruelle



## Son bilan de santé

- Style de vie malsain et sédentaire < 1m60 gros fumeur de cigares et amateur de spiritueux
- Bras gauche malhabile ( heurté par un cheval à l'âge de 6 ans avec atrophie articulation du coude, flessum sans balancement..) et (pied bot)
- Variole séquelles disgracieuses au visage
- Insomnie, hypertension, angor(s), AVC en 1945 puis en 1949 , athérosclérose cérébrale
- Piètre orateur avec accent géorgien et fort

# La fin approche

## 5 MARS 1953

- Athérosclérose depuis des années, angor, ne fumait plus et buvait beaucoup
- Contexte politique le complot des blouses blanches **28 février 1953** médecins juifs proches du politburo presque tous juifs 6/9 ( assassinat du dauphin Andreï Ildanov en 1948, création état d'Israël, soutien USA....)
- 23 h une des 3 (?) ZIS 110 file vers sa Datcha et Staline va veiller (*Selon Khrouchtchev, le dîner se termina vers 5 ou 6 heures du matin. "Staline, assez ivre, s'était montré d'excellente humeur"*)
- **1 mars** silence dans sa chambre , pas de repas, les gardes du corps s'inquiètent
- Seul Lavrentis Beria peut entrer mais il est introuvable.
- 12 heures plus tard enfin ,un solide garde enfonce la porte: il est 23h



Ce n'était pas Felix DADAIEV

- Beria : »Camarade Staline , il y a tous les membres du bureau politique , dis nous quelque chose! « Staline reste muet, sa respiration est frêle, ils vont tous le veiller **deux jours( 3 et 4 mars)** mais les médecins ont été empêchés de venir ou rester.
- 5 mars Staline ouvre les yeux, plissa son front, les regarda tous de son regard pétrifiant c'est fini un médecin arrive et confirme le décès  
( annoncé le 6 mars ) (\*)
- La succession commence Beria , Kaganovitch (?) Malenkov Boulganine et Khrouchtchev

*\* la mort de Sergeï Prokofiev 50 minutes avant  
annoncée une semaine plus tard*

- La purge contre les médecins juifs : la Pravda du 13 février: « Sous le masque des médecins universitaires, des espions tueurs et vicieux»
- Staline martela : « Tout sioniste est l'agent du service de renseignement américain. Les nationalistes juifs pensent que leur nation a été sauvée par les États -Unis, là où ils peuvent y devenir de riches bourgeois. Ils pensent qu'ils ont une dette envers les Américains. Et, parmi mes médecins, il y a beaucoup de sionistes».
- Les médecins terrorisés à l'idée de donner un avis voire de l'examiner (1m60)
- Dr Wladimir N VINOGRADOV son médecin personnel fut même arrêté



- Vinogradov, le médecin personnel de Staline et le général médecin - chef de l'Armée Rouge, Miron Vovsi faisaient partie des inculpés. Dans un premier temps, 37 médecins ou pharmaciens juifs furent mis sous les verrous mais bientôt ce sont quelques centaines de Juifs qui se retrouvèrent dans les geôles soviétiques, dont Marie Weizmann, la sœur de Chaïm Weizmann, premier président élu d'Israël.
- Beria réhabilita les médecins incarcérés 7/9 ( 2 morts sous la torture)
- **le même jour est mort Sergeï Prokoviev et 1500 morts furent piétinés..... mais la presse fut tétanisée**

# Épilogue sur la tétanisation des médecins

1- les médecins sont ils devenus tous privés de toute liberté? Cette question nous taraude tous dans notre exercice....

2- ceux qui ont la charge des dictateurs ( ceux que je viens d'évoquer) ont tremblé

3- il y aura toujours des dictateurs et des médecins ( bien piètre consolation?)

---

Le concept de liberté peut varier d'un philosophe à l'autre ou du moins s'exprimer différemment.

Ainsi par exemple :

- Pour *Aristote*, c'est une vertu qui permet à l'homme d'agir de manière volontaire et en connaissance de cause
- Pour *Descartes*, c'est s'échapper à toute influence
- Pour *Spinoza*, c'est la connaissance de ce qui nous détermine
- Pour *Kant*, c'est l'obéissance à nos propres lois morales

Et pour le **Pr Eric FIAT**, qui nous accompagne depuis tant d'années aiguisant notre réflexion et nous enchantant par ses talents de mime et de musicien, le concept philosophique de liberté de nos jours quel est-il ?



**Pr Eric FIAT**

Agrégé de philosophie,  
Professeur des Universités de Paris Est,  
Directeur du Laboratoire « Espaces Ethiques et Politiques »  
Institut Hanna Arendt.

## ***Belle, improbable et terrible liberté*** **(c'est... le titre)**

On raconte dans les contes des mille et une nuits qu'un jour, Aladin vit sortir d'une lampe magique un génie.

Génie qui d'emblée éblouit Aladin par sa prodigieuse puissance métamorphique – tel Protée il pouvait prendre à peu près toutes les formes qu'il voulait – génie qui d'emblée l'éblouit également par l'étendue presque infinie de ses pouvoirs.

On raconte donc dans les contes des mille et une nuits, qu'un jour Aladin vit sortir d'une lampe magique un génie.

On raconte également que bien vite ce génie dit à Aladin le droit qu'il avait que trois de ses souhaits fussent réalisés,

Or on se souvient qu'après que les deux premiers vœux du jeune homme eurent été accomplis, Aladin décida que son troisième et dernier, ce serait... que le génie fût libre.

Car nos deux personnages s'étaient tenus... à peu près ce langage :

- « Aladdin : Qu'est-ce que tu souhaiterais ?
- Génie : Moi ? C'est bien la première fois qu'on me le demande. Eh bien en ce qui me concerne... oh non c'est impossible.
- Aladdin: Quoi ?
- Génie : Non, non, n'insiste pas !
- Aladdin : Mais quoi ? Dis-le-moi !
- Génie: Eh bien... La... la... la liberté.
- Aladdin : Quoi ? tu es prisonnier ?
- Génie: Eh oui... C'est la croix qu'il faut porter quand on a du génie, des pouvoirs cosmiques phénoménaux. Alors la liberté... Devenir mon propre maître, ce serait encore plus merveilleux que toute la magie et tous les trésors de tout l'univers ! Mais qu'est-ce que je raconte ? Il faut que je redescende sur terre. Ca n'arrivera jamais ! »

Détrompe-toi Génie ! cette liberté que tu pensais n'avoir jamais, Aladin va te la donner...

Cette histoire souffre bien des interprétations. Mais celle sur laquelle je voudrais insister en cette causerie matinale, est qu'on ne saurait donner plus belle chose à un être, que de lui donner la liberté. En somme que c'est bien belle chose que la liberté comme disait Montaigne, bien belle chose mais cependant difficile à prouver – chose difficile à prouver mais cependant parfois terrible.

Eh bien voilà trouvé le plan de cette causerie !

- I. Belle liberté**
- II. Improbable liberté**
- III. Terrible liberté**



## I. Belle liberté

« je veux que ta liberté soit » : Paul Ricoeur dans un beau texte a dit que ce désir que l'autre soit libre est peut-être l'essence même de l'éthique, notamment de l'éthique médicale : « je veux que ta liberté soit ».

Amis rhumatologues, le cœur de votre métier n'est-il pas de libérer vos patients de leur mal, de leur douleur au goût de sel, en somme de desserrer l'étau dans lequel le rhumatisme les prend, les entravant, les empêchant de se mouvoir librement dans le monde ? de faire que ce patient qui pâtit redevienne un peu plus un agent qui agit ?

Car oui la sensation douloureuse est toujours contemporaine du sentiment d'un impossible : on n'en *peut plus*. Alors que le corps qui va bien est oubliable (on a le loisir d'y penser ou de n'y point penser), zélé serviteur qui fait avec célérité, ductilité ce que lui demande qui le possède, le corps douloureux c'est-à-dire inoubliable prive en revanche le patient d'une partie de sa liberté, c'est-à-dire de la possibilité de regarder le présent comme riche d'une infinité de possibilités entre lesquelles il aurait la liberté de choisir. L'organe douloureux appelle – que dis-je ?, requiert, exige l'attention de son propriétaire qui pour sa grande peine ne peut s'en détourner, s'en divertir. Il donnerait tant pour avoir la de nouveau la liberté de penser à autre chose qu'à ce corps récalcitrant, rebelle, apostat ! Mais le retour à la santé ne se laisse acheter... Souffrir, c'est ne plus pouvoir jouer (la comédie), être privé non de dessert mais d'une part de la possibilité de jouer. Avoir terriblement mal c'est être en quelque chose privé de jeu – et à ce mot il faut donner le sens que lui donnent les bricoleurs : un espace, un espace pour le possible. Car souffrir c'est avoir l'impression d'être privé dudit espace, l'impression d'être aculé. Comme l'écrit le poète Philippe Jaccottet :

*« Cela,  
c'est quand on ne peut plus se dérober à la douleur,  
qu'elle ressemble à quelqu'un qui approche  
en déchirant les brumes dont on s'enveloppe,  
abattant un à un les obstacles, traversant  
la distance de plus en plus faible – si près soudain  
qu'on ne voit plus que son mufle plus large  
que le ciel. »*

Car qu'est-ce qui motive la venue d'un patient dans votre cabinet sinon le désir, l'espoir en tous cas que votre art permette la réouverture de libertés perdues ?

Le paradoxe – mais en est-ce un ? – est que pour ce faire vous allez, à ce patient, « délivrer une ordonnance »... Dès lors va se poser le problème de sa plus ou moins grande compliance à votre ordonnance, de sa plus ou moins grande observance. Suis-je dans l'erreur en faisant dès lors l'hypothèse qu'il vous est plus facile de « vouloir que sa liberté soit » quand il est compliant, observant, confiant et même gratifiant, reconnaissant que quand il se montre rebelle, sceptique, défiant, récalcitrant, ingrat ? Car même si la mode est à attacher presque plus d'importance au principe d'autonomie (celle du patient) qu'au principe de bienfaisance – faire le contraire ce serait revenir au si décrié « paternalisme », indigne façon de faire le bien d'autrui malgré lui – comment ne pas regretter que parfois la liberté du patient ne le conduise à gâcher les chances de sa guérison ?

Que me soit permis de faire l'hypothèse qu'il vous est plus facile de *vouloir que la liberté du patient soit* quand vous le rencontrez un beau matin de mai alors que vous êtes en grande forme et que lui est reconnaissant, qu'un triste après-midi pluvieux de novembre quand vous êtes épuisé d'une mauvaise fatigue et que lui est défiant, sceptique et même agressif ? Ah, ce patient qu'on n'aimerait tant ne plus voir et qui pourtant revient régulièrement vous imposer sa mauvaise haleine et son ressentiment, qui ne se trempe jamais dans l'eau et qui semble n'être venu que pour vous signifier l'inefficacité totale de votre traitement – alors que... « alors que mon cousin lui a vu un rhumatologue qui l'a fort bien guéri » ! Comment ne pas penser *in petto* : « Mais va donc le voir ce génial confrère, connard, et lâche moi les baskets nom de Dieu ! » ?

Et pourtant on sent bien que c'est ce triste après-midi pluvieux de novembre où l'on est fatigué et le patient pénible que quelque chose d'essentiel en matière d'éthique se joue. Et que même ce jour-là

il est beau de *vouloir qua sa liberté soit...*

Car bien sûr il est alors tentant de se contenter de se soumettre et de soumettre son patient aux protocoles procédures techniques mécaniques dont l'enchaînement a certes sa nécessité mais priverait de concert et le médecin et son patient de cette si *belle liberté*.

Comme on aimerait que la rencontre du médecin et du malade fût la rencontre de deux libertés en quête d'elles-mêmes, et non pas leur commune soumission à un rituel entièrement écrit par les données algorithmiques fournies par l'IA ou par les directives de l'ARS !

Car oui, la leçon de Ricoeur et celle du conte sont mêmes : le plus grand don que l'on puisse faire à un être, est de lui donner la liberté.

N'est-ce pas ce que Kierkegaard écrit dans ses *Miettes philosophiques* ? A savoir que Dieu a tellement aimé l'homme et la femme, qu'il leur a donné la liberté de lui désobéir ?

Nous ne serions pas faits « à Son image et selon Sa ressemblance », nous ne serions pas fait à l'image et selon la ressemblance de Dieu, si nous n'étions libres comme il paraît que Dieu l'est...

Et de même – pour parler non pas de l'amour de Dieu mais de l'amour de l'autre – et de même il est essentiel de comprendre qu'il nous faut aimer la liberté de l'être que nous aimons – même si cette liberté fait qu'il peut, à tout moment et pour notre plus grand chagrin, cesser de nous aimer...

« Ce soir nous sommes Septembre  
Et j'ai fermé ma chambre  
Le soleil n'y entrera plus  
Tu ne m'aimes plus

*Je t'aimais tant Hélène  
Mais il faut se quitter  
Les avions partiront sans nous  
Je ne sais plus t'aimer Hélène*

L'histoire n'est plus à suivre  
Et j'ai fermé le livre  
Le soleil n'y entrera plus  
Tu ne m'aimes plus... »

Chantait Romy Schneider dans « la chanson d'Hélène », dans le film *Les choses de la vie* de Claude Sautet. Oui, pour notre plus grand chagrin...

Et cependant... Et cependant nous savons tous que ce qui donne son prix au fait que l'être dont nous sommes amoureux vienne au rendez-vous que nous lui avons donné, est qu'il pourrait n'y pas venir, qu'en somme que cet être est libre, libre de nous « poser un lapin » !

(« Poser un lapin » - pardon d'utiliser pour parler des choses de l'amour des formules quelque peu désuètes, surannées... A l'heure du « je te kiffe grave », du « *crusch* », parler de lapin, penchant, d'inclination, de « béguin » et utiliser l'imparfait du subjonctif fait de moi... une sorte de vestige, de vestige pittoresque...)

Mais : quel que soit notre âge, nous savons bien que sans pareil est le don de liberté, et comme dit le livre d'Esaië : « L'Esprit du Seigneur est sur moi parce qu'il m'a envoyé proclamer aux aveugles le retour à la vue, aux captifs la libération »

Apporter : aux captifs, la libération.

Oui, cadeau précieux et même le plus précieux des cadeaux que le cadeau de liberté.

Comment ne pas accueillir, sinon d'un cri de joie en tous cas de l'aube d'un sourire, tout moment où un être humain s'émancipe de ce qui l'empêchait de s'accomplir, s'émancipe des diverses servitudes qui faisaient de sa vie à peine une vie – telle celle de mes ancêtres paysans corréziens dont Brassens sut si bien parler dans « pauvre Martin » ?

*« Avec une bêche à l'épaule,  
Avec, à la lèvre, un doux chant,  
Avec, à la lèvre, un doux chant,  
Avec, à l'âme, un grand courage,  
Il s'en allait trimier aux champs!*

*Pauvre Martin, pauvre misère,  
 Creuse la terr', creuse le temps!  
 Pour gagner le pain de sa vie,  
 De l'aurore jusqu'au couchant,  
 De l'aurore jusqu'au couchant,  
 Il s'en allait bêcher la terre  
 En tous lieux, par tous les temps!  
 Pauvre Martin, pauvre misère,  
 Creuse la terr', creuse le temps!  
 Sans laisser voir, sur son visage,  
 Ni l'air jaloux ni l'air méchant,  
 Ni l'air jaloux ni l'air méchant,  
 Il retournait les champs des autres,  
 Toujours bêchant, toujours bêchant!  
 Pauvre Martin, pauvre misère,  
 Creuse la terr', creuse le temps!  
 Et quand la mort lui a fait signe  
 De labourer son dernier champ,  
 De labourer son dernier champ,  
 Il creusa lui-même sa tombe  
 En faisant vite, en se cachant...  
 Pauvre Martin, pauvre misère,  
 Creuse la terr', creuse le temps!  
 Il creusa lui-même sa tombe  
 En faisant vite, en se cachant,  
 En faisant vite, en se cachant,  
 Et s'y étendit sans rien dire  
 Pour ne pas déranger les gens...  
 Pauvre Martin, pauvre misère,  
 Dors sous la terr', dors sous le temps. »*

Ma parole sera toujours fervente à l'égard de ces philosophes qu'on appela philosophes des Lumières, tels Kant qui voulut que les hommes fussent arrachés à leur « minorité » pour devenir majeurs – en somme émancipés. La technique a libéré Pauvre Martin de sa soumission à la terre, de sa prosternation devant Gaïa. Depuis ses impressionnants progrès la technique médicale a libéré ses enfants et petits-enfants de nombre de leurs douleurs entravantes, liberticides. Et puis la République, le disant l'égal de tout autre, en droits et en dignité, l'a libéré de sa soumission au Seigneur dont il était le serf.

Oui, célébrons tout ce qui peut émanciper un être humain, et comment oublier qu'étymologiquement l'émancipation est l'arrachement à l'esclavage, puisque dans ce mot se trouve le préfixe « ex » qui veut dire enlever, arracher – épiler c'est arracher le poil ) – et le verbe « *manucapere* », prendre par la main (*manus* – la main et *capere* – prendre). Car il faut rappeler que sur les marchés romains, il suffisait pour acheter un ou une esclave, de mettre la main sur eux : *manus-capere*...

Oui, émanciper, c'est lever la main qui prend...

Et donc : qu'un humain se libère de certaines mains-mises, de certaines manipulations, de la façon que d'autres humains avaient de faire main basse sur lui, comment, ne pas l'accueillir avec l'enthousiasme d'une joie, la gratitude d'un sourire ?

En somme et comme disait le Don Giovanni de Mozart et de Da Ponte : *Viva la liberta !*

*Viva la liberta ?*

Certes. Certes, mais à ce moment de ma parole il me faut m'inquiéter...

Cette sublime liberté, cette liberté sans prix qui donne son prix à la vie : existe-t-elle vraiment ?

Et à supposer qu'elle existe, est-elle toujours chose désirable ?

Allez : voilà deux questions que Xavier, m'invitant bien malgré moi à vous parler d'Aristote, de Descartes, de Kant – en somme m'invitant à jouer les professeurs de philosophie – voilà deux questions que Xavier m'oblige de poser, et de vous poser.

Et donc commençons par la première : la liberté n'est-elle qu'une illusion ? Allez : faisons l'hypothèse, à la façon de Spinoza, que la liberté n'est qu'une illusion.

## II. Improbable liberté

Car il y eut toujours et sans doute y aura-t-il toujours une famille d'auteurs, philosophes ou écrivains, pour dire que ce qui s'appela au cours du temps : la fatalité, ou le destin, ou bien la nécessité, ou bien encore la détermination, agit si fort sur l'être humain, que le dire libre est folie.

La force du destin fut dite tant par Sophocle que par Verdi et Pagnol.

*Par Sophocle.* Car Œdipe accomplit son destin au moment même où tout a été fait pour qu'il ne se réalise : adopté par Polybe et Merope, le roi et la reine de Corinthe, qui l'élèvent comme leur fils, il ne saurait commettre les deux crimes qu'on pensait les pires à l'époque, à savoir le parricide, l'inceste, puisqu'il fut éloigné de Laïos et Jocaste ! On sait ce qu'il en advint : le destin annoncé par l'Oracle irrésistiblement se réalisa.

*Par Verdi.* Il suffit d'écouter l'ouverture de son opéra *La force du destin* dirigée par Toscanini pour savoir ce qu'a d'implacable le destin.

Et enfin par Pagnol. Dans la trilogie Marius/Fanny/César, Fanny finit par faire tout ce que sa tante perdue avait fait.... Et puis dans Jean de Florette et Manon des sources, le papet tue son propre fils, le bossu Jean, ce fils qu'il aurait tant aimé avoir, alors qu'il croit se débarrasser de celui que la grande amoureuse de sa vie, Florette, aurait eu avec un type de Crespin (le village rival).

Souvenez-vous de cette scène bouleversante à la fin du film que Claude Berri a tiré de *Manon des sources*, lorsque la vieille aveugle Delphine révèle au Papet (Yves Montand) la terrible tragédie qu'aura été sa vie.

– « Delphine : J'ai reconnu ton pas, César !

– Le Papet : Oh Delphine tu as l'oreille fine comme un œil !

– Delphine : Ça ne remplace pas César, ça ne remplace pas...

(Après un temps)

– Delphine : C'est bien joli la danse du ventre César, mais quand tu es parti pour là-bas, tu as fait une belle bêtise...

– Le Papet : Une bêtise ?

– Delphine : Je dis une bêtise, mais c'est presque un crime.

– Le Papet : Que veux-tu dire ?

– Delphine : Je veux parler d'une lettre, que tu as reçue, et qui méritait bien une réponse.

– Le Papet : Une lettre ? Mais de qui ?

– Delphine : De Florette...

– Le Papet : Ecoute Delphine là-bas nous bougions beaucoup il est bien possible que cette lettre se soit perdue. Mais je te jure que...

– Delphine : Ne jure pas gros mécréant !

– Le Papet : ... que je n'ai jamais reçu cette lettre. J'ai gardé deux peignes des cheveux de Florette, alors si j'avais eu cette lettre je la saurais pas cœur...

– Delphine : Alors ça, c'est terrible...

– Le Papet : Et qu'est-ce qu'elle me disait dans cette lettre ?

– Delphine : Elle te disait qu'elle était enceinte... Oh elle a bien essayé de faire passer le petit en se jetant de rochers en rochers, et en buvant les tisanes de la mort. Mais il était bien accroché.

– Le Papet : Et il est né vivant ?

– Delphine : Vivant oui. Mais bossu... »

De cette force du destin (de la fatalité, de la nécessité naturelle, des déterminations), faut-il conclure à la faiblesse de la liberté ?

Peut-être - mais alors il s'agit d'une "faible force", qu'il n'est pas vain d'opposer à la force faible du destin. De même que Pascal nous invita à parier sur l'existence de Dieu, du fait que bien que très improbable

(aux deux sens de ce terme : à la fois *improuvable*<sup>1</sup> et *douteux*), elle n'est cependant pas impossible, de même Kant nous invite à postuler la liberté de l'homme, du même fait que bien qu'elle soit improbable<sup>2</sup> elle n'est cependant pas impossible.

N'en déplaise à Prévert ce pari, ce postulat ne nous paraissent pas stupides, puisque seuls de nature à sauver quelque chose comme une dignité de l'être humain : autre qu'une chose existant sous les lois, il peut prendre conscience de sa plasticité, de son pouvoir de commencement du simple fait qu'on les suppose en lui.

D'un geste fragile, désarmé mais inlassable, parions avec Kant sur la liberté.

Et de Kant – quand même son nom seul aurait quelque pouvoir effrayant – écoutons un texte dans lequel se fait ce merveilleux postulat, ou pari de la liberté humaine :

« Qu'on prenne un acte volontaire par lequel un homme a introduit un certain désordre dans la société, dont on recherche les raisons déterminantes qui lui ont donné naissance, pour juger ensuite comment il peut lui être imputé avec toutes ses conséquences. On pénètre alors le caractère empirique de cet homme jusque dans ses sources, que l'on recherche dans la mauvaise éducation, dans les mauvaises fréquentations, en partie aussi dans la méchanceté d'un naturel insensible à la honte, sans négliger les circonstances tout à fait occasionnelles qui ont pu influencer<sup>3</sup>. Dans tout cela, on procède comme on le fait, en général, dans la recherche de la série des causes déterminantes d'un effet naturel donné. Or, bien que l'on croie que l'action soit déterminée par là, *on n'en blâme pas moins l'auteur*, et cela, non pas à cause de son mauvais naturel, non pas à cause des circonstances qui ont influé sur lui, et non pas même à cause de sa conduite passée ; ce blâme se fonde sur la présence en lui d'une loi morale qui aurait pu et donc *aurait dû* déterminer autrement la conduite de cet homme. »

Ce que nous murmure ici Kant, dans un texte si beau et si puissant que mes auditeurs me pardonneront peut-être de l'avoir cité intégralement, est que la détermination de nos actions n'en exclut pas la liberté, ou bien que la liberté de nos actions n'en exclût pas la détermination. Ainsi rien n'est plus beau que ce « pari de la liberté », parce que seule est respectueuse la relation à autrui qui postule qu'il est libre. Autre qu'une chose qui existe « sous les lois » et à qui ses actions ne sont nullement imputables, l'homme doit être regardé, pour être respecté, comme un être libre. Faire le pari de la liberté, c'est créditer l'autre d'un fond de plasticité, d'indétermination encore disponible, de capacités autres et sans doute meilleures que celles dont il a fait montre jusqu'à maintenant dans l'expérience. C'est donc en trois temps que nous voudrions affirmer la liberté de l'homme : 1. Car l'homme est évidemment libre en ceci qu'il est généralement imprévisible. 2. Et il l'est encore quand il devient prévisible, parce que si surdéterminé par ses habitudes qu'il puisse l'être, il ne l'est cependant jamais de manière aussi nécessaire que la bête par son instinct : même quand il agit en suivant ses habitudes, il aurait cependant pu agir autrement qu'elles ne l'invitaient à le faire ; perdre une mauvaise habitude est difficile, mais non pas impossible à l'homme. 3. Et même lorsque les déterminations naturelles, psychologiques et sociales qui agissent en lui deviennent si prégnantes qu'il ne parvient plus à agir autrement qu'elles ne le veulent ; même lorsqu'ayant perdu cette fluidité, cette plasticité, cette mobilité interne caractéristiques de l'humanité, il est devenu prévisible au point qu'il n'aurait pas pu faire autre chose que ce qu'il a fait, comme on voit dans le cas des conduites pulsionnelles ou addictives ; même alors il faut toujours faire *comme s'il* était libre. Car de même que la confiance attire la franchise, de même la supposition que l'autre est plus

---

<sup>1</sup> Car pour Pascal comme pour Kant il n'existe pas de preuves rationnelles de l'existence de Dieu. Ni de son inexistence d'ailleurs ! De tous les philosophes chrétiens Pascal est sans doute celui dont la foi est la plus hantée par le doute : « Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie... » Qu'on n'oublie cependant pas le mot génial de Cioran, pour qui la seule preuve un peu convaincante de l'existence de Dieu est : la musique de Jean-Sébastien Bach. Après qu'on l'a écoutée il serait scandaleux qu'il n'existât pas ! Et Cioran de renverser les choses : Bach croyait tout devoir à Dieu (au début de nombre de ses compositions se trouve l'acronyme « SDG », à savoir : *Soli Deo Gloria*, à la seule gloire de Dieu) ? Mais non ! C'est Dieu qui doit tout à Bach ! Et dans ses *Carnets* Cioran d'écrire que... « sans Bach, Dieu serait un pauvre type ».

<sup>2</sup> Pour Kant un acte libre et un acte moral sont une seule et même chose. Or notre auteur fait dans la *Critique de la raison pure* l'hypothèse terrible selon laquelle « peut-être n'y a-t-il jamais eu un seul acte moral en ce monde ». Et donc peut-être jamais un seul acte libre...

<sup>3</sup> Au nombre desquelles nous placerons par exemple l'ivresse, l'épuisement, la résistance farouche du réel quotidien aux désirs de cet homme.

plastique, divers et perfectible qu'il ne le croit lui-même est le meilleur moyen qu'il le devienne un jour. Dire à l'autre : « tu vaudrais mieux que tes actes, tu vaudrais mieux que ce que tu as fait jusqu'à maintenant » est un devoir, et c'est ce devoir que nous avons voulu appeler ici le pari de la liberté.

On aura remarqué que de ce pari que nous faisons à sa suite, Kant ne déduisait nullement quelque mansuétude, quelque indulgence à l'endroit de ceux qui se conduisent habituellement mal : tout au contraire, supposer que l'autre aurait pu agir autrement conduit notre auteur à le considérer comme responsable de ces actes, à les lui imputer. La mauvaise éducation, les mauvaises fréquentations, la méchanceté d'un naturel insensible à la honte ne sauraient être les alibis, mais seulement les circonstances atténuantes du crime.

En vérité Kant nous aide beaucoup à clarifier les choses, en distinguant entre cause et mobile. La cause entraîne nécessairement l'effet (l'eau dont la température descend en dessous de 0 degrés ne peut pas ne pas geler), mais le mobile n'entraîne pas nécessairement l'action qu'il motive. Car existe la possibilité (parfois fragile, mais jamais totalement inexistante) que l'être humain réfléchisse le mobile, et même refuse de se laisser mouvoir par lui. Que d'aventure le mobile entraîne l'action qu'il motive, et sera seulement prouvé par-là que notre être a consenti à se laisser déterminer par ledit mobile, nullement qu'il n'était pas libre.

Ainsi c'est pour sauver cette idée que l'être humain peut être tenu pour responsable de ses actes, qu'il faut le postuler comme libre.

Ainsi dirons-nous la liberté chose infiniment belle, certes improbable, mais cependant pas impossible.

Mais ce pari l'a-t-il pas quelque chose de terrible ?

### III. Terrible liberté

Car qui ne voit que ce cadeau qu'est la liberté (qu'Aladin donne au génie comme Dieu à l'Homme) peut aussi parfois sembler... un fardeau ? Qui ne voit que la servitude est parfois chose tentante ?

Qu'il est parfois difficile, comme l'avait dit jadis dans un très beau livre Chantal Thomas, qu'il est parfois « difficile de *supporter sa liberté* » !

Définissant la liberté comme « l'autonomie de la volonté » (être autonome, c'est se donner à soi-même sa loi : de *nomos* = la loi, et *auto* = soi-même ; l'autonomie, c'est la loi de soi-même, par soi-même, par soi-même) définissant donc la liberté comme « l'autonomie de la volonté », Kant nous dit l'essentiel : gagner son autonomie, n'est-ce pas risquer de se retrouver seul avec soi-même ?

Me voilà enfin libéré de l'autorité de mes parents, me convoquant au dîner, surveillant ma coiffure mes vêtements mes horaires mon travail...

Quelle joie !

Joie ?

Me voilà seul dans une chambre de bonne sans que nulle bonne ne me donne la chaleur de son corps...

Je suis maître de mon emploi du temps ? Et voilà que je me sens complètement perdu.

Et comme je comprends alors et La Boétie, et Guitry !

La Boétie, dans *De la servitude volontaire* :

*« Il est vrai qu'au commencement on sert contraint et vaincu par la force ; mais les successeurs servent sans regret et font volontiers ce que leurs devanciers avaient fait par contrainte. Lorsque le peuple est assujéti, il tombe parfois en profond oubli de ce qu'est la franchise [c'est-à-dire de la liberté], qu'il devient alors impossible qu'il se réveille. Il sert alors si franchement qu'on dirait qu'il a gagné non pas sa liberté, mais sa servitude. »*

Qui dit liberté dit responsabilité. Comme parfois semble lourd aux épaules humaines le fait d'être tenu pour responsable de ses actes !

Et ce que La Boétie dit philosophiquement, Guitry le dit théâtralement – et génialement – dans *Désiré*, pièce de théâtre et film dont le héros est un domestique qui adore son métier, même si son impossibilité de ne pas tomber amoureux de ses patronnes successives rend difficile l'exercice dudit métier...

*« Il faut avoir son métier dans le sang comme je l'ai, Madame, pour comprendre ce que ma situation a de tragique ! Car j'adore mon métier, Madame, j'en suis fou ! Avant-hier, pendant le dîner, j'entendais Monsieur qui parlait à Madame de la*

volupté de commander... je ne dis pas le contraire... mais si Madame pouvait savoir ce que c'est pour un homme que la volupté d'obéir ! Servir, Madame, voyez-vous, c'est quelque chose de merveilleux ! C'est avoir le droit d'être sans volonté ! "Allumez le feu ! Servez le café ! Fermez la fenêtre ! Ouvrez la porte !" Toutes ces idées-là, ce sont les autres qui les ont. Et alors, quand c'est une voix de femme qui vous commande, surtout un peu durement... Ah ! c'est une sensation délicieuse ! Ce que j'ai pu envier les esclaves, moi ! »

Bien sûr on ne fera pas nôtres ces deux éloges paradoxaux de la servitude...

Mais ce que je voudrais suggérer pour finir, c'est que pour que la liberté n'apparaisse pas comme un fardeau mais comme un cadeau, il est sans doute essentiel qu'on ne soit pas seul à la porter. Façon de suggérer que si la liberté fut justement définie par Kant comme autonomie de la volonté, il ne faudrait cependant confondre l'autonomie et l'indépendance, parce que dans une vie accomplie il y a toujours une part d'hétéronomie, de dépendance.

Car est-il vrai que de tout, il faille s'émanciper ? Ne faudrait-il pas ainsi s'inquiéter du désir de s'émanciper de toute dépendance, par exemple de celle que nous avons à l'égard de notre corps et plus généralement de la nature – projet qui est celui du trans-humanisme, et par autre exemple du désir de s'émanciper de toute dépendance à l'égard des autres ?

Et pourquoi ne pas définir l'amour comme une heureuse dépendance ? Car tout hypocrite qu'il soit Tartuffe parle très bien d'amour :

*De vous dépend ma peine ou ma béatitude  
Me voilà rendu à votre arrêt  
Et je serai heureux si vous voulez  
Malheureux s'il vous plait*

Oui, être amoureux, c'est perdre une partie de sa souveraineté, notamment celle que les sages prétendent avoir sur leur propre bonheur. Et puisqu'il est question de main, vous accorderez-vous à ma proposition, que pour que le monde devienne plus humain, s'il est en effet indispensable que certaines mains se lèvent (c'est l'émancipation), il l'est également que d'autres mains se donnent, notamment celle d'un rhumatologue attentif qui pour aider son patient à se délivrer de certaines douleurs entravantes lui délivrera une ordonnance dans l'espoir qu'il la suive...

Alors, oui, terminons avec Aragon :

*Il n'aurait fallu  
Qu'un moment de plus  
Pour que la mort vienne  
Mais une main nue  
Alors est venue  
Qui a pris la mienne  
Et qui a rendu  
Leurs couleurs perdues  
Aux jours aux semaines  
Et toute sa beauté  
A l'immensité  
Des choses humaines*

J'espère, si un jour je dois avoir très mal, que le médecin que j'irai voir, tout en voulant que ma liberté soit, m'aide à ne pas la supporter seul...

On raconte dans les contes des mille et une nuits qu'un jour, Aladin vit sortir d'une lampe magique un génie.

Génie qui d'emblée éblouit Aladin par sa prodigieuse puissance métamorphique – tel protégé il pouvait prendre à peu près toutes les formes qu'il voulait – génie qui d'emblée l'éblouit également par l'étendue presque infinie de ses pouvoirs.

On raconte donc dans les contes des mille et une nuits, qu'un jour Aladin vit sortir d'une lampe magique un génie.

On raconte également que bien vite ce génie dit à Aladin le droit qu'il avait que trois de ses souhaits fussent réalisés.

Or on se souvient qu'après que les deux premiers vœux du jeune homme eurent été accomplis, Aladin décida que son troisième et dernier, ce serait... que le génie fût libre.

Oui la liberté est belle chose, même si difficile à prouver. Mais pour qu'elle ne devienne pas chose terrible, n'oublions pas qu'il est d'*heureuses dépendances*, et notamment celle à un rhumatologue fait, un peu, du bois dont vous êtes faits.

---

L'accès à l'information est un vecteur essentiel permettant au patient d'être pleinement acteur de sa santé et l'incitant à prendre avec son médecin les décisions adéquates en toute connaissance de cause. Aucun acte médical ou traitement ne peut donc être pratiqué sans le consentement libre et éclairé du patient qui d'ailleurs a le droit de refuser des soins.

A quoi se heurte la capacité de consentir et quelle est la part du libre-arbitre de chacun des protagonistes ? C'est le thème que nous propose le **Dr Guy GOZLAN** vu sous l'angle de la psychiatrie.

**Dr Guy GOZLAN**

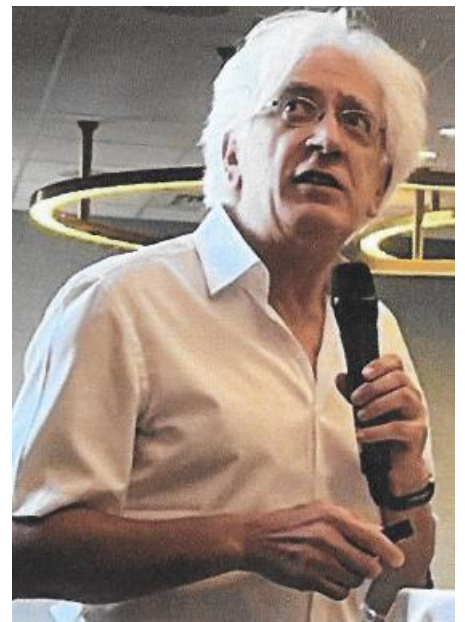
Psychiatre

Docteur en Sciences des Organisations

Directeur du SAMSAH

Prépsy et GHU Paris Psychiatrie

Et Neuroscience



## **LE MAINTIEN DU LIBRE ARBITRE : autonomie, discernement et capacité à consentir.**

Le médecin ne peut pas toujours appréhender les multiples aspects de l'expérience subjective de son patient : confort, douleur physique ou morale, dignité, estime de soi, valeurs personnelles... Informé des options médicales qui lui sont proposées, le patient, est le mieux à même de juger ce qui correspond à ses intérêts, ses aspirations et ses principes. La seule condition imposée à la possibilité d'exercer cette autonomie est la nécessité « d'être mentalement apte et capable de la faire ».

Le consentement est un concept qui ne concerne pas que le domaine médical, il est présent au quotidien autour de nous, par exemple avec l'utilisation des cookies, encadrés par la Loi Informatique et Libertés. En ce qui nous concerne, l'affaire « Vincent Lambert », en 2010, a fortement contribué, en France, au débat sur l'acharnement thérapeutique, le droit des personnes en situation de handicap et l'euthanasie. C'est pourquoi, évaluer l'autonomie, le discernement et la capacité à consentir d'un patient fait partie intégrante de notre exercice. Il s'agit d'évaluer la capacité d'un patient à comprendre les enjeux et les conséquences d'une situation donnée et les choix qui s'offrent à lui dans cette situation. Bien que cette capacité soit présumée, il n'y a lieu de l'évaluer que si ses choix, allant à l'encontre de la décision médicale



soulèvent un doute sur la compréhension des enjeux (incohérence entre les valeurs du patient et sa décision, mineur...) ou l'existence d'une pathologie métabolique, neurologique ou psychiatrique susceptible d'affecter la capacité de discernement (figure 1). Pour cela, l'étude des 4 dimensions C-A-R-E sont facilement utilisables :

<b>Compréhension</b>	Capacité à comprendre l'information liée au diagnostic et aux traitements, et être capable de démontrer cette compréhension
<b>Appréciation</b>	Capacité à reconnaître le problème, d'évaluer les conséquences d'un traitement, dans sa propre situation, par rapport à sa propre échelle de valeur ou vision des choses, « prise de conscience »
<b>Raisonnement</b>	Processus qui consiste à comparer les alternatives, et à en analyser les risques et bénéfices.
<b>Expression du choix</b>	Capacité à concrétiser sa volonté, à communiquer une décision librement et à résister à la pression d'autrui. Le choix doit être maintenu.

Assessment of Patient's Competence to Consent to Treatment, PS Appelbaum, NEJM 2007; 35718

Mais il existe de nombreux cas particuliers :

**Le refus de soins** : Lorsqu'un patient, en pleine possession de ses moyens, exprime son refus de recevoir des soins, son médecin est dans l'obligation de l'informer des conséquences de sa décision et est tenu de la respecter.

**Les soins sans consentement** : Si des troubles mentaux rendent impossible son consentement (troubles de l'humeur avec risque suicidaire, dangerosité, un délire ou hallucinations, incurie en lien avec un trouble mental), alors, son état mental impose des soins immédiats assortis d'une surveillance médicale constante justifiant une hospitalisation complète.

**Le patient mineur** : Les parents sont les représentants légaux de leurs enfants mineurs car le « jeune âge » est une cause légale d'incapacité de discernement (figure 2).

**L'urgence** : en cas de mise en jeu du pronostic vital, le médecin doit tout mettre en œuvre pour s'efforcer de convaincre le patient d'accepter les soins indispensables. En cas de refus, le médecin peut passer outre, prenant une décision sur la base de l'obligation de porter secours.

**Les directives anticipées** : si le patient ne peut plus exprimer ses volontés, elles s'imposent au médecin pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement, même si cela a pour effet de mener au décès.

**En résumé, si la capacité de discernement du patient est présumée et qu'il est le mieux à même de juger, certains cas particuliers nécessitent une évaluation et doivent être renseignés dans son dossier médical. En cas de doute, le comité d'Ethique doit être consulté.**

Figure 1

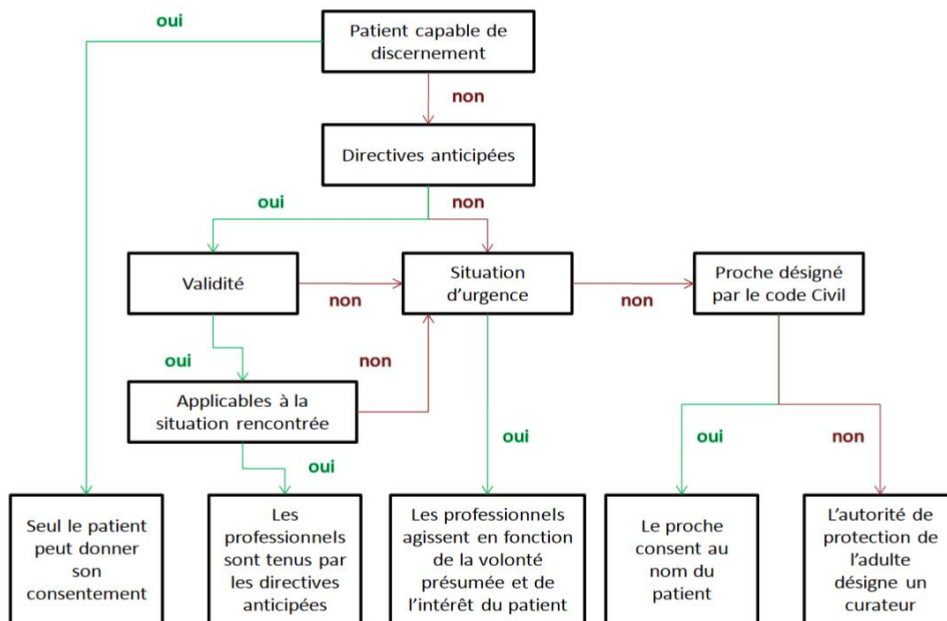


Tableau extrait de M. Hochmann Favre et P. Martin-Achard, le médecin et le patient incapable de discernement :

Figure 2

Age	Capacité de discernement
En dessous de 12 ans	La capacité de discernement n'est pas reconnue (c'est-à-dire pas présumée) en ce qui concerne les interventions et traitements médicaux
Entre 12 et 16 ans	La capacité de discernement doit être jugée individuellement en fonction du type d'intervention médicale prévue
Au-delà de 16 ans	La capacité de discernement peut être admise pour des décisions sans gravité Pour les traitements plus lourds de conséquences l'accord du représentant légal est nécessaire
En se rapprochant de 18 ans (majorité légale)	La capacité de discernement est présumée

Deux sujets vont être abordés par **Maître PALEY-Vincent** :

- Tout d'abord, les conflits d'intérêts sous l'angle en premier lieu de la relation entre médecin et patient, puis dans les rapports que nous entretenons avec l'industrie pharmaceutique. Ce dernier point interroge puisque les jeunes internes refusent tout contact avec les laboratoires afin de garder disent-ils leur liberté de choix thérapeutique. Qu'en adviendra-t-il dès lors des congrès et FMC parrainés par ces derniers ?

- En un second temps, les clauses de conscience que peuvent invoquer les médecins pour des raisons professionnelles, personnelles ou éthiques ; sujet d'actualité à la veille de la rédaction de la nouvelle loi sur le droit à une assistance médicale à mourir.

## « Tout est-il possible ? »



### **Maître Catherine PALEY-VINVENT**

Avocate

Experte en Droit de la Santé

Médiateur à la Chambre Nationale d'Arbitrage des Médecins

Ancienne Présidente du Comité d'Ethique du Barreau de Paris

Le sacro-saint principe d'indépendance qui irrigue tout l'exercice de la médecine peut-il laisser place à un conflit d'intérêts entre le médecin et son patient ? Là où les intérêts propres du médecin peuvent s'entrechoquer avec le strict intérêt de son patient qu'il a pourtant la prétention de prendre en charge, loyalement et sereinement, sans interférence, financière, politique, religieuse ou autre.

Assurément, oui.

Plusieurs lois encadrent ces éventuels conflits d'intérêts et dictent la conduite à tenir, fixant des exigences précises. La « loi anti-cadeaux » régissant les rapports entre professionnels de santé et industrie pharmaceutique en est un parfait exemple. Le sont aussi, « Les déclarations d'intérêts » omniprésentes dans cette volonté de transparence entre praticiens et patients et encore, la gestion des relations entre médecins et financeurs de soins.

Plus quotidiennement, la déontologie médicale exige souvent de brider le comportement du médecin vis-à-vis de son patient, mais aussi vis-à-vis de ses confrères, de sa structure d'exercice ou encore vis-à-vis de l'honoraire à attendre de ses prestations pour éviter tout conflit d'intérêts.

Enfin, la lancinante appréciation de la propre conscience du médecin couronne le tout. Là encore, loi et déontologie, reconnaissent parfois au médecin une véritable Clause de conscience dans l'accomplissement de ses missions de soins et de prévention. Au-delà des règles qu'il se fixe à lui-même, quelques textes précis l'exonèrent alors de l'obligation de prise en charge de son patient. Ainsi l'article R.4127-47 du Code de la Santé publique prévoit expressément qu'un médecin a le droit de refuser des soins pour des raisons professionnelles ou personnelles, bien sûr hors urgence ou considération de simple humanité. Liberté individuelle certes mais encadrée par l'obligation de porter secours et le risque de se voir reprocher une discrimination dans l'accès aux soins ou à la prévention.

Si la clause de conscience a été omniprésente dans le débat sur l'IVG, on la retrouvera sûrement dans les textes bientôt en discussion sur la fin de vie

Ces questions délicates prennent de plus en plus d'importance dans le monde de la santé.

---

# Le Débat « La loi risque-t-elle de nous priver de la liberté éthique ? »

Il est animé par le **Dr Véronique THYS**



**Dr Véronique THYS**

Médecin Généraliste

Responsable de la Commission d’Ethique

au Conseil de l’Ordre des Médecins des Hauts de Seine

Y participent : le **Dr C. HUGUE**, **Me PALEY-VINCENT**, Le **Pr E. FIAT**, Le **Dr G. GOZLAN** et le **Pr A. GRIMALDI**

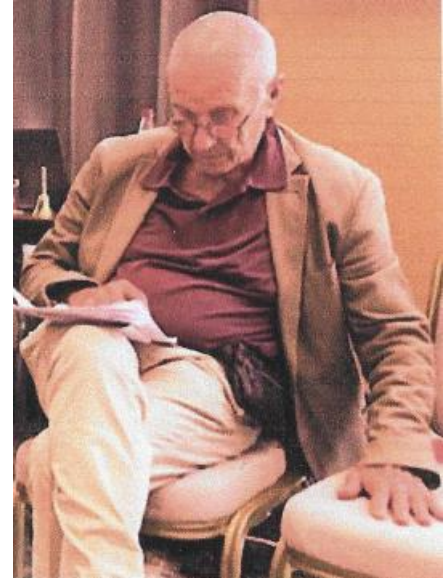
Plusieurs questions ont été émises par l’assistance préalablement à cet échange :

- En médecine, les règles déontologiques sont-elles un obstacle ou une condition à la liberté du soin ?
- Est-ce que les interdits sont une entrave à la qualité des soins ?
- Si la liberté implique de ne pas être soumis, alors sommes nous libres de soigner comme on le pense ?
- Dans la relation médecin-malade, on considère que c’est le médecin qui a l’ascendant et le patient le vulnérable, mais lequel dispose de plus de libertés ?
- L’empathie n’est pas mentionnée dans le Code de Déontologie, avons-nous le droit d’utiliser des termes sans précaution ?
- Le langage de la confiance n’est pas seulement dans les mots, mais dans les gestes aussi simples que tenir la main, poser la main sur l’épaule, soutenir un regard. Inévitablement on est renvoyé à Emmanuel Lévinas : est-ce un droit ou un devoir pour le médecin ?

Certaines remarques ont été formulées dans la salle lors du débat :

- « La loi fait de nous des exécutants »
- « L’Ethique médicale débute avec le serment d’Hippocrate »
- 3 principes de l’éthique : respect de la personne, bienfaisance, justice  
3 valeurs de l’éthique : respect, impartialité, équité
- La déontologie médicale est un code éthique fondé par des médecins pour des médecins alors que la bioéthique fait intervenir plusieurs acteurs : des sociologues, des juristes, des philosophes, des théologiens.

Pour en revenir au thème du débat « **La loi risque-t-elle de nous priver de la liberté éthique ?** », il a fallu d’abord définir ce que l’on entend par liberté éthique d’une part et d’autre part déterminer les risques que feraient courir les contraintes législatives dans le domaine de la santé alors que cette dernière est perçue comme naturellement éthique puisqu’elle vise au bien de la population.



**Pr. André GRIMALDI**

Pr émérite de Diabétologie

Pitié-Salpêtrière

Co-fondateur du Collectif inter-hôpitaux

« Le modèle de santé s'est construit non sur la maladie chronique mais sur l'aigu voire l'urgence et donc sur le pouvoir du médecin.

Plutôt que « liberté-éthique » je pense que le concept est celui d'une liberté conforme aux principes éthiques en ne parlant plus de principe moral car la moralité renvoie dans notre profession au paternalisme qui n'a plus cours alors qu'il s'agissait pourtant d'un devoir de bienveillance.

Il y a une différence entre morale et éthique. La morale englobe des principes généraux qui se veulent universels alors que l'éthique nécessite un débat, pas uniquement avec soi-même mais en collégialité.

La liberté médicale est contrainte par la science et maintenant par les recommandations.

Les administratifs pensent que les recommandations sont des recettes à appliquer alors que le médecin estime qu'elles doivent servir de références. Nous sommes libres de nos prescriptions si nous sommes capables de les justifier ».

« Le consentement » : on doit tenir compte des choix du patient si cela est possible et on a même inventé le terme de « décision médicale partagée ». Dès lors ce n'est plus le médecin qui mène le débat.

Dans ce cadre, 2 versions s'opposent :

- Celle promue par le Canada, de type commercial : on explique les possibilités de soins et le patient choisit en fonction de certains de ses critères (moyens financiers, traitement, contraintes familiales, etc...).
- Celle en vigueur en Suisse de type empathique.

Il faut alors faire une constatation : il existe dans notre relation avec le patient une asymétrie culturelle, structurelle indispensable : • le savoir (mais qui diminue en fonction de l'utilisation d'internet, de l'éducation thérapeutique, ...)

- le savoir-faire (chirurgical incontournable)
- mais surtout l'asymétrie émotionnelle

Et je n'abuserai pas de cette asymétrie ni financièrement, ni en prenant le pouvoir, ni par internet, etc...

C'est ce dont on a prêté serment.

Dans la décision partagée interviennent la force du destin, c'est-à-dire la force qui nous permet de lutter contre nos déterminants et surtout la force de nos émotions.

**En conclusion** : notre identité professionnelle c'est la raison.

## Réponse du Pr E. FIAT :

« La raison nous dit ce qu'il faut faire mais elle ne nous le fait pas faire car nous sommes d'avantage mus par nos émotions que par notre raison ; ce qui ne veut pas dire que nous ne soyons pas du tout mus par notre raison.

Pour Pascal « Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît point ». C'est refuser que les émotions et la raison fussent séparées selon un cadastre bien découpé ; autrement dit l'homme est à la fois un être d'émotions et de raison même si les émotions nous viennent plus vite que la raison »

## « La Liberté est-elle éthique »

Pr E. FIAT (extraits)

L'Abbé de la Mennais « Entre le fort et le faible, le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui aliène et la loi qui libère ». Dans le cadre de notre débat on peut ajouter qu'entre le patient et le médecin c'est parfois la liberté qui aliène et la loi qui libère car nous avons besoin de lois ; cependant l'éthique peut être un foyer de résistance non pas à la loi mais à la judiciarisation généralisée de nos professions.

On en déduit que la loi est nécessaire mais pas suffisante.

Citons Spinoza « Si les hommes étaient aussi disposés par la nature qu'ils n'eussent le désir que pour ce qui est vraiment bon, certes la société n'aurait besoin d'aucune loi, il suffirait d'un enseignement moral pour qu'ils fissent d'eux-mêmes ce qui est vraiment bon, mais tout autre est la disposition de la nature humaine ; c'est le plus souvent entraînés par l'appétit du plaisir et les passions sans freins, que les hommes agissent de même qu'une société ne peut subsister sans un pouvoir de commandement et sans lois, lois qui contraignent l'appétit des plaisirs et les passions sans freins ».

Nous avons donc besoin de lois et le médecin pouvant être mû par la fatigue, l'orgueil, l'incompréhension, etc... a également besoin d'un corpus juridique. Mais ce n'est pas suffisant.

On peut être un parfait légaliste et être mauvais (l'Être et le Néant de Sartre « Le Salaud Légaliste »).

C'est pourquoi si la loi n'est pas suffisante, nous aurons besoin d'éthique, en effet la loi n'empêche ni le mensonge, ni le mépris, ni la méchanceté par exemple.

La tension qui existe entre ces deux instances de l'obligation qui déterminent nos positions, loi et éthique, incite à se protéger contre l'inflation juridique par le biais du huis clos.

On voudrait maintenant que tout soit transparent or le colloque singulier, ce lieu clair-obscur où nous rétablissons ce qui est inoubliable dans la relation médecin-patient c'est la rencontre d'une conscience et d'une confiance.

Je cite le Pr René Leriche « La relation thérapeutique, c'est une conscience qui va au-devant d'une confiance ».

Le patient vous a confié son corps ; pour être digne de cette confiance, on doit avoir une conscience et donc il serait grave que tout devînt juridique, que la loi sature l'espace de la relation thérapeutique.

Il faut de la loi, du contrat, mais en même temps que le schéma conscience-confiance demeure.

Ne pas confondre confiance et crédulité ou aveuglement.

La loi c'est le contrat, mais avec qui signe-t-on un contrat ?

Avec quelqu'un dont on n'a pas forcément confiance.

La confiance invite au dévouement et le dévouement invite à la confiance : c'est un cercle vertueux.

*P.S. : l'éthique est un bien qui se cherche*

*La morale c'est un bien qui prétend l'avoir trouvé.*

---